

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 391 promulguant le décret du 10 Octobre 1914, autorisant les anciens tirailleurs sénégalais à s'engager pendant la durée de la guerre.

n° 391

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1881: Vu le décret du 19 Octobre 1914, autorisant les anciens tirailleurs Le anis à .s'engager pendant la durée de la guerre

Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 14 Octobre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 10 Octobre 1914 susvisé. Art.2- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonice.

Fernand DELTEL.